

Option EPS – Lycée de la plaine de l'Ain

- **L'option EPS qu'est ce que c'est ?**

- Découvrir et approfondir de nouvelles activités physiques et sportives
- Faire réfléchir les élèves sur leur activité physique à partir de thèmes d'études (*exemple santé, prévention des risques, intervention pédagogique, métiers du sport...*)
- Sensibiliser les élèves à la conduite de projets collectifs et la réalisation d'une étude.

- **A qui s'adresse l'option EPS ?**

L'option EPS s'adresse à **un élève sportif motivé** souhaitant augmenter et diversifier sa pratique physique, développer une approche plus réflexive des activités physiques, et éventuellement poursuivre un projet d'orientation vers les métiers du sport, de l'animation, de la santé.

Il ne s'agit donc pas d'une spécialisation de haut niveau (type section sportive) mais d'un complément de l'EPS. Cette option ne doit pas non plus être confondue avec le partenariat sportif établi entre le lycée et certains clubs locaux.

- **Activités enseignées et volume horaire :**

L'option EPS s'étend sur l'ensemble du cursus lycée (*de la seconde à la terminale*) à raison de **3 heures par semaine** (en plus des 2h d'EPS) comprenant à la fois des **séances pratiques et théoriques**.

L'encadrement est assuré **par les enseignants d'EPS de l'établissement**, sur le **temps scolaire**, c'est-à-dire entre 8h et 18h.

Classe de 2^{nde}	Classe de 1^{ère}	Classe de Terminale
Course en durée Escalade Handball	Handball Natation sauvetage Ultimate	Escalade Natation sauvetage Ultimate
+ d'autres activités de pleine nature abordées lors de sorties ou de stages.		

Les activités sont susceptibles d'évoluer en fonction notamment des contraintes organisationnelles.

- **Evaluation et baccalauréat :**

Comme dans le cadre de l'EPS obligatoire, une moyenne sera attribuée à chaque élève pour les différents trimestres. En classe de terminale, chaque élève sera également évalué seul ou en groupe, lors d'une **épreuve orale** sur les thèmes d'études abordées durant l'enseignement de l'option EPS.

Concernant le baccalauréat, l'enseignement optionnel est évalué en **contrôle continu** (*prise en compte des notes trimestrielles des classes de première et terminale qui serviront à renseigner le livret scolaire de l'élève*).

- **Modalités de sélection :**

Le nombre de places est limité à 24 élèves.

La sélection se fera sur **dossier** (*formulaire à compléter ci-joint accompagné des bulletins de 3^{ème} et d'une lettre de motivation*) par une commission de recrutement composé des enseignants d'EPS et du chef d'établissement qui se réunira fin juin afin d'étudier les candidatures.

Une attention particulière sera portée sur les résultats scolaires ainsi que le comportement en classe.